

Le Programme Bâtiments



Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Canton de Fribourg

Faites attention aux remarques suivantes :

- » Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !
- » Contacter votre commune pour savoir si elle octroie aussi des subventions.
- » Contacter le Service cantonal des contributions pour toutes informations sur les déductions fiscales octroyées (www.fr.ch/scc -> Tout sur les impôts dans le canton de Fribourg -> Estimation des immeubles).

Attention

- » hausse des subventions valable jusqu'à fin décembre 2022 (dans les limites du budget cantonal octroyé)
- » durée du montant promis, 2 ans à compter de la date de la décision émise par le SdE, sauf pour la mesure M-10 (3 ans)

MESURES	CONDITIONS PARTICULIÈRES (LISTE NON EXHAUSTIVE)		HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT COLLECTIF (DÈS 3 APPARTEMENTS)	AUTRES CATÉGORIES DE CONSTRUCTION	
Pompes à chaleur PAC air/eau	» Installation dans bâtiment situé au moins en classe E CECB® pour son enveloppe » PAC système-module requis (jusqu'à 15 kW _{th}) » Garantie de performance de SuisseEnergie requis (à partir de 15 kW _{th}) » Label de qualité reconnu en Suisse requis pour la PAC » Contribution financière calculée pour une puissance de 50 W _{th} maximum par m² SRE	Production de chaleur	Chauffage : CHF 5'250.- + 225.- /kW _{th} Eau chaude sanitaire : CHF 1'500.- (montant forfaitaire)			M-05
		Distribution de chaleur	Première installation de distribution de chaleur : CHF 8'000.-		CHF 5'000.-/appartement CHF 500.- / kW _{th}	
		Production de chaleur	Chauffage : jusqu'à 100 kW _{th} : CHF 7'500.- + 450.- /kW _{th} de 100 à 250 kW _{th} : CHF 40'500.- + 120.- /kW _{th} de 250 à 500 kW _{th} : CHF 3'600.- + 270.- /kW _{th} A partir de 500 kW _{th} : CHF 63'600.- + 150.- /kW _{th} Eau chaude sanitaire : CHF 1'500.- (montant forfaitaire)			
Pompes à chaleur PAC saumure/eau et eau/eau	» Installation dans bâtiment situé au moins en classe E CECB® pour son enveloppe » PAC système-module requis (jusqu'à 15 kW _{th}) » Garantie de performance de SuisseEnergie requis (à partir de 15 kW _{th}) » Label de qualité reconnu en Suisse requis pour la PAC » Contribution financière calculée pour une puissance de 50 W _{th} maximum par m² SRE » Certificat de qualité entreprise forage requis, ou si pas de certificat, fournir un relevé du forage établi selon SIA 384/6 par un(e) géologue diplômé(e)	Distribution de chaleur	Première installation de distribution de chaleur : CHF 8'000.-		CHF 5'000.-/appartement CHF 500.- / kW _{th}	M-06
Capteurs solaires thermiques	» Nouvelle installation – ou extension d'une installation existante – sur des bâtiments construits » Puissance des capteurs nouvellement installés ≥ 2 kW » Garantie de performance Swissolar/SuisseEnergie » Capteurs répertoriés sur www.kollektorliste.ch » Pour une puissance > 20 kW : suivi actif de l'installation selon prescriptions de Swissolar	Référence : puissance thermique nominale des capteurs en kW	CHF 1'800.- + 750.- /kW _{th}			M-08

SPE : surface de référence énergétique